

LE CROWDFUNDING



**UNE SOLUTION POUR ÉLARGIR
L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES MPME
DANS LES PAYS ACP**

ICREPORT
Septembre 2021

ICREPORT DANS LA SÉRIE CONSACRÉE AUX FINANCEMENTS INNOVANTS

Implemented by

TABLE DES MATIÈRES

LE CROWDFUNDING : UNE SOLUTION POUR ÉLARGIR L'ACCÈS AU FINANCEMENT DES MPME DANS LES PAYS ACP

<i>Résumé analytique</i>	3
CONTEXTE	4
APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DU CROWDFUNDING DANS LES PAYS ACP	5
Modèles de crowdfunding	6
Avantages non financiers du crowdfunding	7
Vue d'ensemble du crowdfunding dans le monde	8
<i>Elements essentiels du marché mondial</i>	8
Aperçu du crowdfunding dans les pays ACP	11
<i>Elements essentiels du marché ACP</i>	11
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU CROWDFUNDING DANS LES PAYS ACP	15
Opportunités de crowdfunding en matière de développement	15
Les défis liés au développement du crowdfunding	19
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES	23
Recommandation 1 : promouvoir les capacités et les meilleures pratiques en matière de crowdfunding	23
Recommandation 2 : renforcer l'infrastructure technologique pour développer le crowdfunding	24
Recommandation 3 : instituer des cadres réglementaires pour soutenir le crowdfunding	25
Comment la facilité ICR peut-elle vous aider ?	26
LISTES	27
<i>Liste d'abréviations</i>	27
<i>Liste des figures</i>	27
MENTIONS LÉGALES	29

LE CROWDFUNDING :

UNE SOLUTION POUR ÉLARGIR L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES MPME DANS LES PAYS ACP

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'accès au financement est l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) lorsqu'elles créent et développent leur activité dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Parallèlement, le crowdfunding bouleverse le secteur des services financiers en démocratisant l'accès au capital pour les particuliers et les entreprises et en révolutionnant leur interaction avec les produits financiers. Malgré un développement relativement lent dans les pays ACP, le crowdfunding offre un grand potentiel d'élargissement de l'accès au financement des MPME, en leur permettant d'exploiter des sources de financement alternatives.

Le développement du crowdfunding dans les pays ACP présente à la fois des opportunités et des défis. D'une part, le crowdfunding permet de relever les défis du développement, notamment en augmentant l'offre de nouvelles sources de capitaux pour combler le déficit de financement des MPME, en stimulant et en canalisant les envois de fonds des diasporas vers des investissements productifs dans leur pays d'origine et en favorisant l'inclusion financière.

D'autre part, certains défis et risques limitent le plein potentiel du crowdfunding, tels que le manque de sensibilisation au crowdfunding et de confiance dans ses parties prenantes (plateformes de crowdfunding, organismes de réglementation, bailleurs de fonds, etc.). D'autres facteurs structurels peuvent entraver le développement du crowdfunding, comme la faible pénétration d'Internet et des médias sociaux dans certains pays, l'utilisation restreinte des paiements électroniques et la capacité insuffisante du cadre juridique à répondre aux besoins du secteur du crowdfunding.

Enfin, le document recommande aux décideurs politiques de s'engager dans des politiques pertinentes pour une adoption publique plus large du crowdfunding, et notamment de :

- 1 »» renforcer les capacités de l'écosystème du crowdfunding** (voir page 23)
- 2 »» consolider l'infrastructure technologique pour le crowdfunding** (voir page 24)
- 3 »» instituer des cadres réglementaires pour soutenir le crowdfunding** (voir page 25)

* Le terme français correspondant à crowdfunding est « financement participatif ».

CONTEXTE

Les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) jouent un rôle important dans la création d'emplois et l'activité économique. En outre, elles sont un vecteur important d'inclusion sociale dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Malgré ce rôle majeur, les MPME ont souvent du mal à obtenir les financements nécessaires pour lancer et développer leurs activités.

Dans les économies émergentes, le manque d'informations sur le crédit, le coût élevé pour atteindre les MPME, le manque de garanties et le caractère informel figurent parmi les principaux obstacles à l'accès des MPME aux financements. La SFI estime que le déficit de financement des MPME formelles dans les économies émergentes est d'environ 5 000 milliards USD, dont 357 milliards USD pour les pays ACP.¹

Il est donc urgent de développer de nouvelles options de financement des MPME qui renforcent leur structure de capital, tout en leur permettant de stimuler l'investissement à long terme et de saisir les opportunités de croissance.

Les récentes innovations technologiques ont donné naissance à de nouveaux produits financiers numériques, qui bouleversent le secteur des services financiers et révolutionnent l'interaction des personnes avec ces produits. Le crowdfunding fait partie de ces produits qui proposent un modèle de financement supplémentaire pouvant contribuer à combler le déficit de financement des MPME. La numérisation a grandement facilité le crowdfunding. Il est en effet beaucoup plus facile de relier les projets en quête de financement et les potentiels bailleurs de fonds.

Le crowdfunding consiste à financer un projet ou une entreprise en collectant des fonds auprès de nombreuses personnes qui versent chacune un montant relativement faible, généralement via Internet.² Les institutions financières se livrent progressivement à cette pratique aux côtés des particuliers. Le crowdfunding connaît une croissance rapide dans le monde entier, mais il est encore balbutiant dans les pays ACP. Il pourrait faciliter et élargir l'accès aux services financiers dans les zones et les populations mal desservies ou non desservies.

Ce document vise à présenter le crowdfunding comme un produit de financement numérique pouvant contribuer à combler le déficit de financement dans les pays ACP. Il fournit plusieurs recommandations politiques pour soutenir le développement durable du crowdfunding dans la région ACP.

Le document comprend trois parties :

- »» **Introduction au crowdfunding et vue d'ensemble de son développement global** (voir page 5)
- »» **Présentation des opportunités et des défis en matière de développement du crowdfunding dans les pays ACP** (voir page 14)
- »» **Recommandations pour les décideurs politiques** (voir page 20)

1 Source : <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>

2 Source : <https://www.lexico.com/definition/crowdfunding>

APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DU CROWDFUNDING DANS LES PAYS ACP

LE CROWDFUNDING

Le crowdfunding s'est développé de manière structurée à la suite de la crise financière de 2008, lorsque les institutions financières traditionnelles étaient moins disposées à accorder des financements aux entreprises.

Les plateformes de crowdfunding se sont considérablement développées ces dernières années. Elles sont devenues un choix populaire pour les MPME qui avaient des difficultés à obtenir des capitaux auprès des institutions financières traditionnelles. En outre, les particuliers utilisent ces plateformes comme une option d'investissement alternative de leur épargne. Les plateformes de crowdfunding font office de teneurs de marché permettant aux collecteurs de fonds et aux bailleurs de fonds d'interagir via un système commun et fiable.

DEFINITION³

« Le crowdfunding peut être défini comme la mise à disposition de fonds destinés à des projets, des particuliers, des entités commerciales et non commerciales en levant des fonds, modestes et importants, auprès de vastes groupes d'individus et d'institutions. »

« Le crowdfunding est un vaste sous-ensemble du secteur plus large de la « finance alternative », qui comprend des activités qui ont émergé en dehors des systèmes bancaires établis et des marchés de capitaux traditionnels. En particulier, l'écosystème de levée de fonds de la finance alternative comprend divers modèles de prêt, d'investissement et de rémunération non financière qui permettent aux particuliers, aux entreprises et à d'autres entités de lever des fonds via une place de marché en ligne. En général, ces collecteurs de fonds répondent à leurs besoins de financement en mettant en commun les fonds provenant d'une « foule d'individus » ou d'un réseau d'investisseurs particuliers ou professionnels. »

³ Source : The Cambridge Centre for Alternative Finance (CCAF)

MODÈLES DE CROWDFUNDING

Quatre principaux modèles de crowdfunding permettent de lever des fonds pour différents types de projets :

- Le **crowdfunding sous forme de don** consiste en des dons faits par des particuliers à un projet caritatif sans contrepartie financière ou matérielle. Les donateurs ont une motivation sociale ou personnelle pour investir leur argent. Ils peuvent vouloir soutenir un impact social bénéfique sans attendre de contrepartie financière.
- Le **crowdfunding avec contrepartie** consiste pour des particuliers à faire un don à un projet ou à une activité en espérant recevoir en retour, et à un stade ultérieur, une contrepartie non financière, telle que des biens ou des services, en échange de sa contribution. Un exemple courant est celui d'un projet ou d'une entreprise offrant un service unique (contrepartie) ou un nouveau produit (prévente) en contrepartie d'un investissement. Grâce à ce modèle de crowdfunding, une entreprise peut obtenir un flux de trésorerie sécurisé à partir de précommandes et rassembler un public avant le lancement d'un produit.⁴
- Le **crowdfunding sous forme de prêt** consiste à prêter de petites sommes d'argent à une entreprise en échange d'une contrepartie financière. Il met ensuite en relation les emprunteurs des MPME avec les investisseurs qui disposent du capital nécessaire pour investir, par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne qui sert principalement de mécanisme de mise en relation. La sélection, l'évaluation du risque de crédit et le calcul du taux d'intérêt sont effectués pour chaque demande de prêt par la plateforme de crowdfunding sous forme de prêt. Au départ, les investisseurs de ce modèle étaient des particuliers. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont des investisseurs institutionnels (fonds et banques).
- Le **crowdfunding sous forme de capital** consiste à lever des capitaux auprès d'un grand nombre d'investisseurs en ligne par la vente de titres dans une entreprise privée, généralement une start-up ou une PME. Les plateformes de crowdfunding sous forme de capital effectuent des contrôles préalables et fournissent des informations transparentes aux investisseurs afin qu'ils puissent évaluer la possibilité d'investissement. Bien que la plupart des investisseurs sur les plateformes de crowdfunding sous forme de capital soient des particuliers, les réseaux d'investisseurs providentiels et les sociétés de capital-risque (CR) co-investissent de plus en plus avec eux.

TABLEAU 1 : Résumé des modèles de crowdfunding

MODÈLES DE CROWDFUNDING	FORMES DE CONTRIBUTION	FORMES DE CONTREPARTIE	MOTIVATIONS DES PERSONNES PRATIQUANT LE CROWDFUNDING
Crowdfunding sous forme de don	Don	Avantages immatériels.	Motivations personnelles et sociales.
Crowdfunding avec contrepartie	Don / préachat	Contreparties mais aussi avantages immatériels.	Combinaison de motivations personnelles et sociales et d'un désir de contrepartie.
Crowdfunding sous forme de prêt	Prêt	Remboursement d'un prêt avec intérêts. Certains prêts dont la motivation est sociale sont des prêts sans intérêts.	Combinaison de motivations personnelles, sociales et financières (récupérer le capital prêté).
Crowdfunding sous forme de capital	Investissement	Retour sur investissement, en cas de réussite de l'entreprise. Une contrepartie peut également être offerte. Des avantages immatériels tels qu'un impact social et environnemental sont un autre facteur pour de nombreux investisseurs.	Combinaison de motivations personnelles, sociales et financières.

Source : *The venture crowd: crowdfunding equity investment into business*, NESTA, 2012

⁴ *Le crowdfunding expliqué : Un guide pour les petites et moyennes entreprises*, Union européenne, 2015

Le crowdfunding avec contrepartie, le crowdfunding sous forme de prêt et le crowdfunding sous forme de capital étant les trois modèles les plus utilisés par les MPME, ce document se concentre sur ceux-ci.

Le stade de maturité d'une MPME et ses besoins en financement déterminent le modèle de crowdfunding le mieux adapté à ces derniers. Le tableau suivant montre l'adéquation entre les stades de maturité d'une entreprise et les modèles de crowdfunding :

TABLEAU 2 : Modèles de crowdfunding en fonction du stade de maturité de l'entreprise

STADE DE MATURITÉ DE L'ENTREPRISE	CROWDFUNDING SOUS FORME DE CAPITAL	CROWDFUNDING AVEC CONTREPARTIE	CROWDFUNDING SOUS FORME DE PRÊT
Stade de maturité de l'entreprise	–	×	–
Stade de précommercialisation	×	×	–
Stade de prérentabilisation	×	–	×
Activité en expansion rentable	×	×	×
Lancement d'un nouveau produit / d'un nouveau service / d'une nouvelle marque	–	–	×
Investissement dans de nouvelles infrastructures	×	–	×
Restructuration du capital nécessaire			

Source : ICAEW Corporate Finance Faculty

AVANTAGES NON FINANCIERS DU CROWDFUNDING

Le crowdfunding a plus à offrir aux entreprises que de simples avantages financiers. En effet :

- il permet aussi aux start-ups de valider leur démonstration de faisabilité en la confrontant à la réalité auprès d'un large public de particuliers. Une campagne fructueuse de crowdfunding fournit une forte validation du marché, tandis qu'un échec soulève des commentaires et donne des idées qui sont également bénéfiques pour l'entreprise.
- il fait également office de puissant outil de marketing pour les MPME, car les campagnes de crowdfunding sont de véritables campagnes de marketing qui font connaître la marque de l'entreprise, ainsi que ses produits ou services. En plus d'atteindre les investisseurs, les campagnes de crowdfunding permettent d'attirer de nouveaux clients.
- il crée en outre un effet de levier financier avec d'autres formes de financement, puisqu'une campagne fructueuse de crowdfunding contribue à renforcer la structure financière de l'entreprise (par exemple dans le cas du crowdfunding sous forme de capital) et met en évidence l'existence d'un marché potentiel pour son activité. Ces arguments sont utiles pour convaincre les banques, les sociétés de capital-risque et les investisseurs providentiels lors de la phase de recherche de fonds supplémentaires.

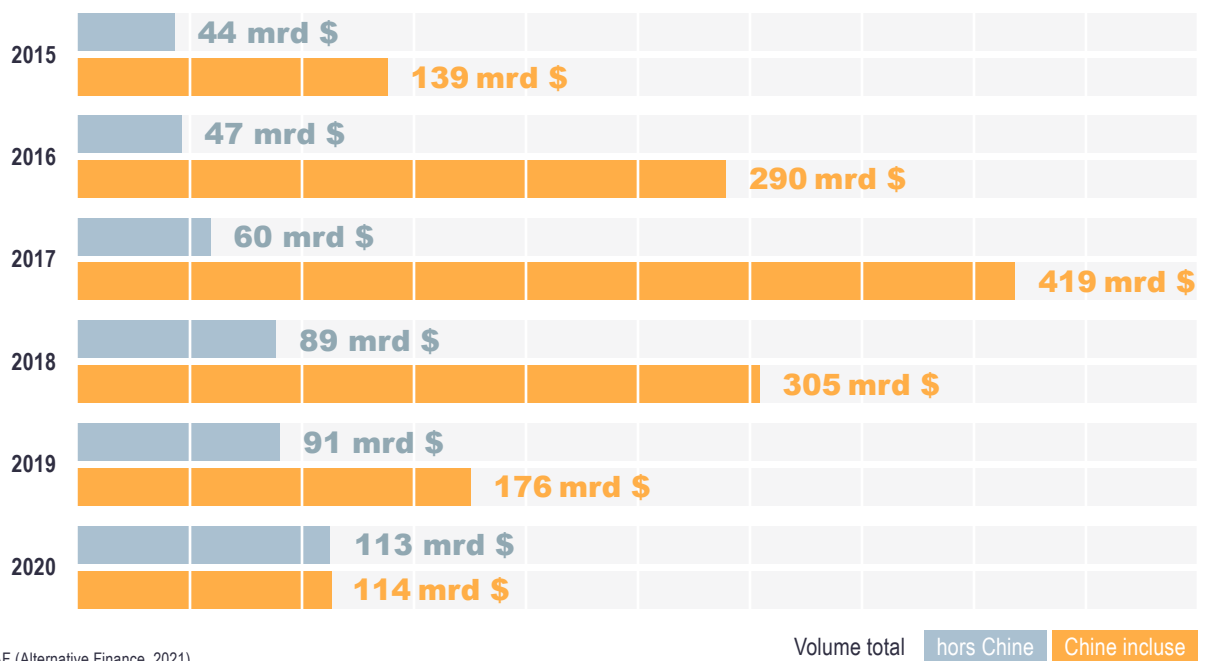
VUE D'ENSEMBLE DU CROWDFUNDING DANS LE MONDE

Il convient de noter que, puisque les modèles de crowdfunding représentent la majeure partie des volumes de la finance alternative, en particulier sur les marchés émergents, le présent document utilise indifféremment les termes « **crowdfunding** » et « **Alternative Finance** ».

Toutes les statistiques relatives au crowdfunding présentées dans le présent chapitre sont tirées du récent rapport réalisé par le Cambridge Centre for Alternative Finance (CCAF) : « *The 2nd Global Alternative Finance Market Benchmarking Report* »,⁵ publié en juin 2021.

ELEMENTS ESSENTIELS DU MARCHÉ MONDIAL

FIGURE 1 : Volume total de la finance alternative (2015–2020), en milliards USD (mrd \$)

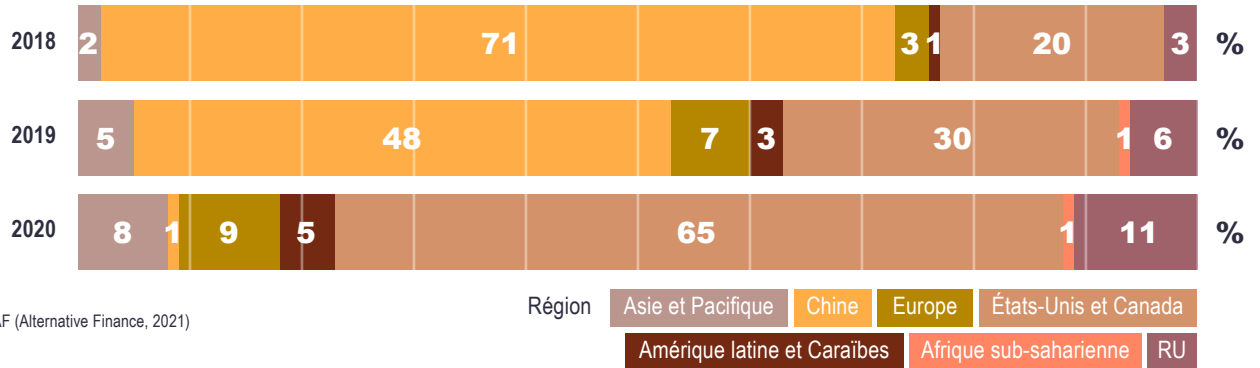


En 2020, la finance alternative a facilité un volume de transactions de 114 milliards USD à l'échelle mondiale. Ce volume représente une baisse de 62 % par rapport à 2017, due principalement à une forte diminution des activités de crowdfunding en Chine.

Toutefois, si l'on exclut la Chine, le volume du marché mondial a continué de croître malgré la crise de la COVID-19. Le volume mondial a augmenté de 24 % à partir de 2019 pour atteindre 113 milliards USD en 2020.

⁵ Source : *The 2nd Global Alternative Finance Market Benchmarking Report*

FIGURE 2 : Part de marché par région (2018–2020), pour cent (%)

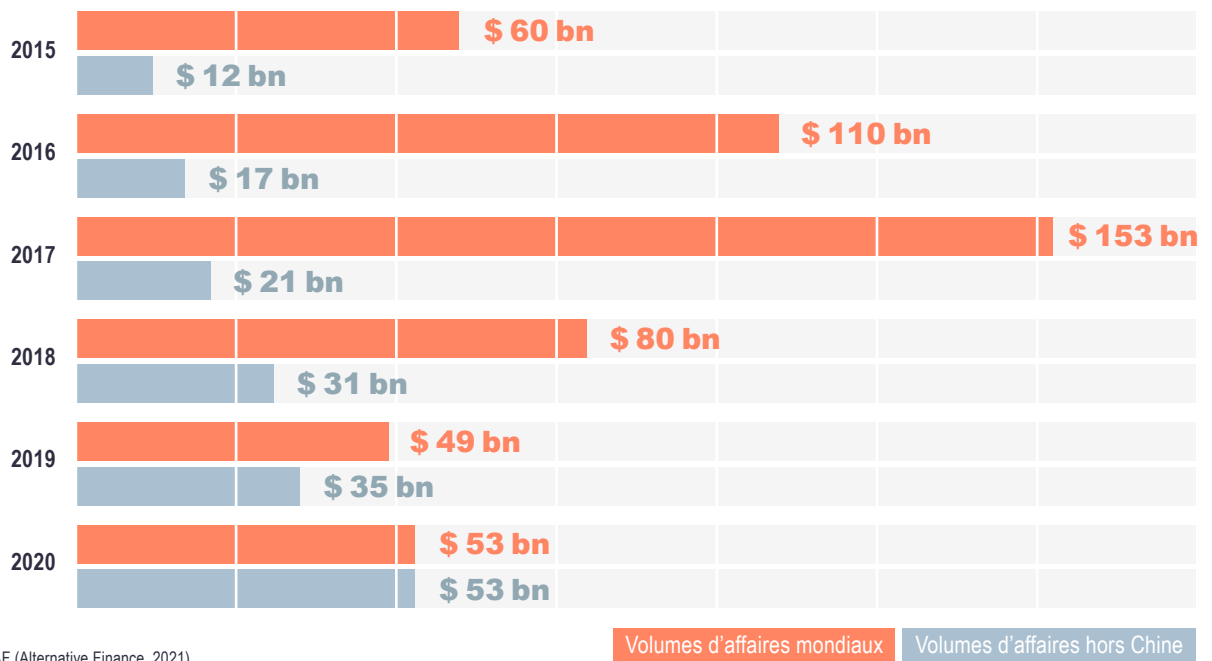


Source : CCAF (Alternative Finance, 2021)

Ainsi, en 2020, les États-Unis et le Canada représentaient le plus grand marché de la finance alternative et représentaient 65 % du volume du marché mondial. La part

de marché de l'ensemble des régions, à l'exception de la Chine, a augmenté de manière constante au cours des trois dernières années.

FIGURE 3 : Volume total de la finance alternative attribué aux levures de fonds d'entreprise (2015–2020), en milliards USD (mrd \$)



Source : CCAF (Alternative Finance, 2021)

En 2020, les fonds de la finance alternative destinés aux entreprises connaissaient une croissance régulière depuis cinq années pour atteindre 53 milliards USD au niveau

mondial, soit 47 % du volume total. Les États-Unis représentaient près de 60 % des volumes mondiaux du financement alternatif des entreprises en 2020.

FIGURE 4 : Répartition du financement des entreprises par modèle, 2020, pour cent (%)



Source : CCAF (Alternative Finance, 2021), Afrikwity (traitement des données)

Le crowdfunding sous forme de prêt reste la fraction la plus importante (94 %) du volume total alloué aux entreprises. Dans le même temps, le marché du crowdfunding sous forme de capital a connu une croissance régulière ces dernières années pour atteindre environ 2,2 milliards USD en 2020.

La participation des investisseurs institutionnels (banques, fonds de pension, fonds communs de placement et family offices) augmente rapidement. En effet, ils ont fourni 42 % du financement mondial en 2020, ce qui représente

une croissance de 53 % par rapport à 2019. Toutefois, la contribution institutionnelle varie de 20 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) à 98 % aux États-Unis.

Compte tenu de la marge de croissance des marchés plus avancés et du fait que le crowdfunding reste largement sous-développé dans de nombreux marchés émergents, la croissance de la finance alternative devrait se poursuivre dans les années à venir.

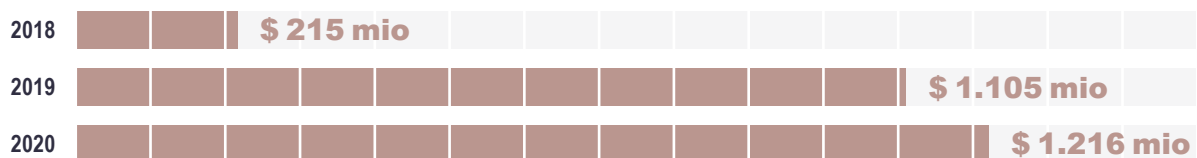
APERÇU DU CROWDFUNDING DANS LES PAYS ACP

Actuellement, les ressources pour suivre les volumes du crowdfunding dans tous les pays ACP sont limitées. Par conséquent, il est difficile d'avoir une vision précise de la croissance et des tendances de ces dernières années.

En outre, les statistiques publiques et les chiffres présentés ci-après sous-estiment les volumes globaux de la finance alternative dans les pays ACP, car ils ne tiennent pas compte des collectes de fonds informelles via les applications des médias sociaux ou des transferts d'argent par téléphone portable.

ELEMENTS ESSENTIELS DU MARCHÉ ACP

FIGURE 5 : Volume total de la finance alternative, pays ACP (2018–2020), en millions USD (mio \$)

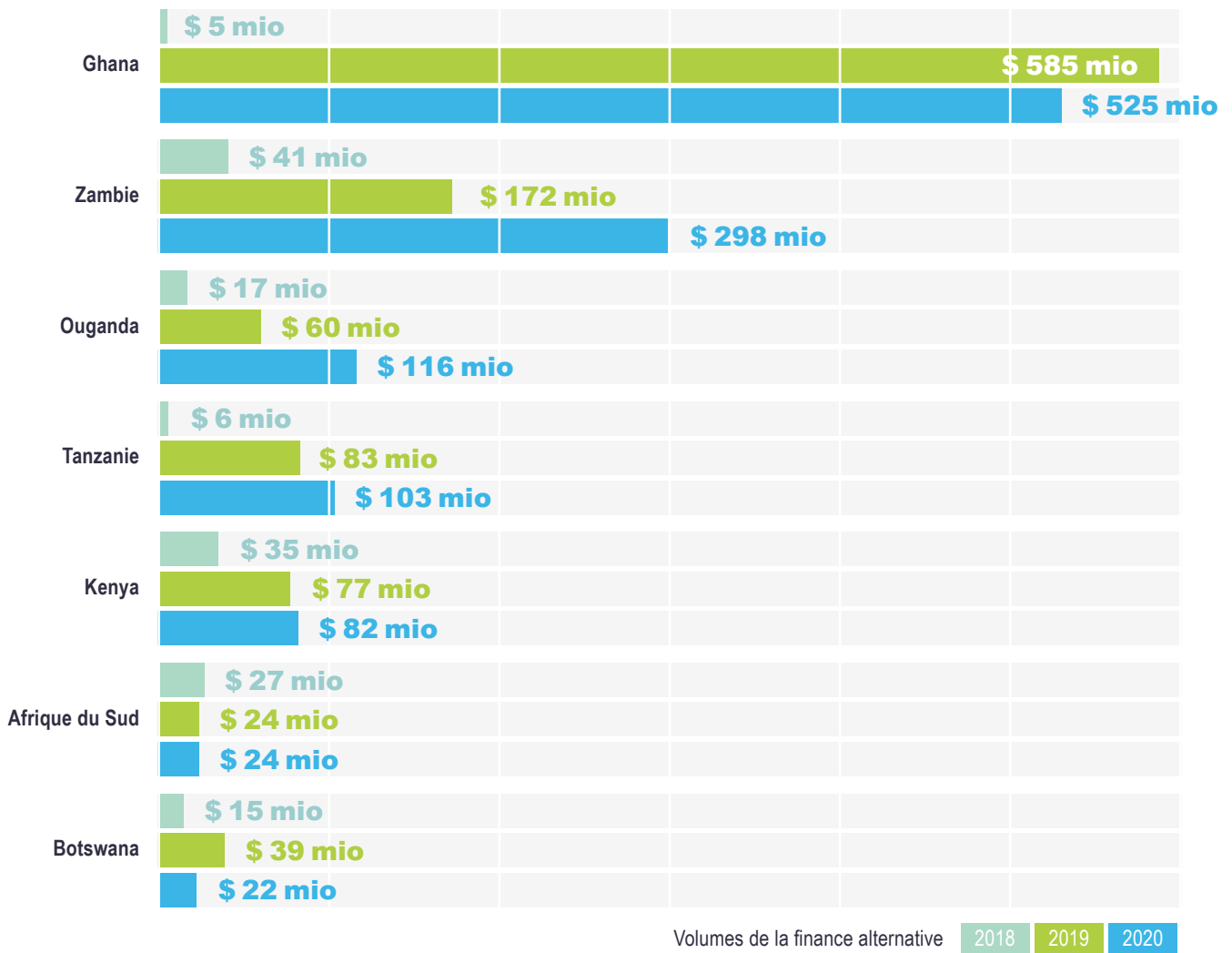


Source : CCAF (Alternative Finance, 2021), Afrikwity (traitement des données)

En 2020, la finance alternative a facilité un volume de transactions de près de 1.216 millions USD dans les pays ACP. La stagnation de la croissance à partir de 2019 et 2020 pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées par

nombre de plateformes pendant la pandémie de COVID-19 et la dépréciation de certaines devises africaines (à savoir le rand sud-africain, le kwacha zambien et le shilling kényan) par rapport à l'USD.

FIGURE 6 : Pays ACP avec un volume de finance alternative > 20 millions USD (2020), en millions USD (mio \$)

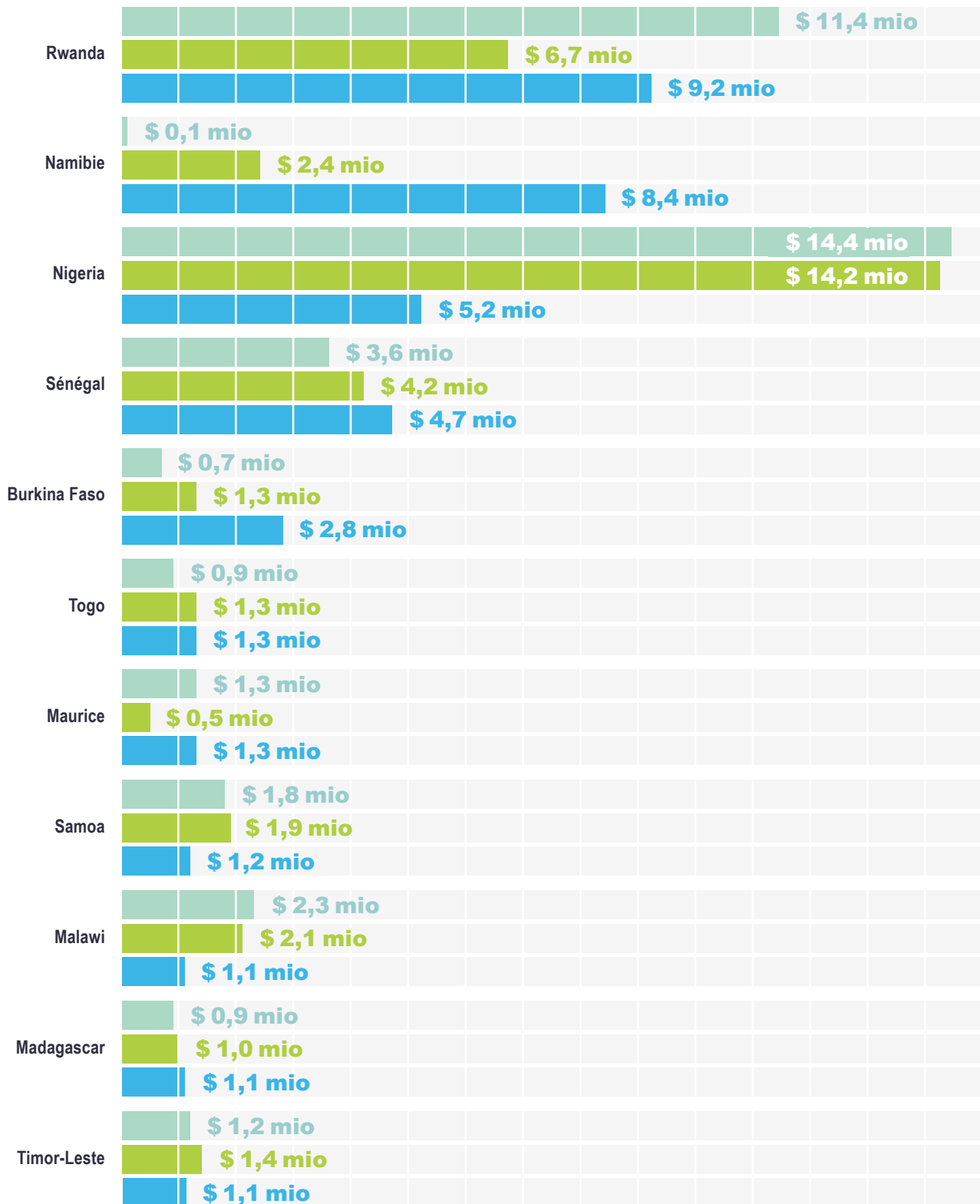


Source : CCAF (Alternative Finance, 2021), Afrikwity (traitement des données)

En 2020, la région de l'Afrique subsaharienne (ASS) représentait 99,58 % du volume du marché mondial des ACP, avec une augmentation exceptionnelle de 582 % par rapport à 2018.

Cette croissance est principalement due aux prêts participatifs pour les consommateurs au Ghana, en Zambie, en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya.

FIGURE 7 : Pays ACP avec un volume de finance alternative compris entre 1 million et 20 millions USD (2020), en millions USD (mio \$)



Source : CCAF (Alternative Finance, 2021), Afrikwity (traitement des données)

Volumes de la finance alternative 2018 2019 2020

Les régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ont enregistré une part importante s'élevant à 95 % du marché de la finance alternative en Afrique subsaharienne.

Aucune activité de finance alternative n'a été enregistrée dans 38 des 79 pays ACP en 2020. Dans 23 pays, le montant total collecté était inférieur à 1 million USD.

En Afrique, 91 % de l'ensemble des financements alternatifs prenaient la forme de prêts aux consommateurs. En outre, seulement 44 millions USD ont été alloués aux entreprises, soit une baisse de 42 % par rapport à 2019. Cependant, une grande partie des prêts accordés aux particuliers représentent des prêts destinés aux micro-entrepreneurs, qui éprouvent des difficultés à obtenir des financements auprès d'institutions financières traditionnelles.

En 2020, l'Afrique est la région où les flux transfrontaliers sont les plus élevés (87 %).⁶ La région d'Afrique de l'Ouest a enregistré le taux d'afflux le plus élevé (99 %), suivie de l'Afrique centrale (97 %).

Dans les pays ACP, sur les 180 plateformes internationales d'Europe et d'Amérique du Nord qui ont déclaré des activités en Afrique, seules 26 sont des plateformes locales.

Les premiers pays en termes du nombre de plateformes locales de crowdfunding (Kenya [9], Nigeria [5] et Afrique du Sud [3]) figurent parmi les premiers marchés nationaux en termes de volumes de fonds collectés dans les pays ACP.

En Afrique, 22 % des plateformes de crowdfunding utilisaient des services de paiement mobile, dont la popularité sur le continent a facilité cette forme de collecte de fonds.

Malgré une plus forte concentration d'investisseurs individuels dans la région de l'Afrique subsaharienne (ASS), la participation des investisseurs institutionnels est passée de 21 % (215 millions USD) en 2019 à 31 % (330 millions USD) en 2020. La région Amérique latine et Caraïbes (ALC) a cependant enregistré la plus forte baisse, passant de 58 % (3,16 milliards USD) en 2019 à 49 % (2,93 milliards USD) en 2020. Cette baisse est probablement due à la pandémie.

6 Taux d'afflux de financements alternatifs : pourcentage des fonds levés provenant d'investisseurs extérieurs au pays d'opération indiqué

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU CROWDFUNDING DANS LES PAYS ACP

Malgré un développement relativement lent dans les pays ACP, le crowdfunding offre de grandes possibilités d'élargir l'accès au financement pour les MPME et de renforcer le développement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation dans les économies en développement en général.

Ces possibilités reposent sur les facteurs déterminants suivants :

- la pénétration relativement faible des services financiers dans de nombreux pays de la région ACP⁷
- l'utilisation croissante d'Internet et des médias sociaux dans la plupart des pays ACP ;
- la démocratisation de la finance numérique et de l'argent mobile (ou « mobile money »), en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne (157 opérateurs de « mobile money » et 160 millions de comptes actifs ⁸)
- la culture du crowdfunding s'accorde avec certaines pratiques de financement traditionnelles telles que les associations de crédit dans le contexte africain⁹
- la contribution importante et constante de la diaspora au financement de projets sociaux et économiques dans leur pays d'origine (plus de 520 milliards USD de fonds transférés vers les pays à revenu faible et intermédiaire en 2018).¹⁰

OPPORTUNITÉS DE CROWDFUNDING EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le crowdfunding offre des possibilités de relever certains défis du développement dans les pays ACP, et notamment :

Accroître l'offre de nouvelles sources de capitaux pour combler le déficit de financement des MPME.

Tout d'abord, le crowdfunding avec contrepartie pourrait permettre aux entrepreneurs de tester le marché avant de réaliser des investissements importants et pourrait leur permettre de préfinancer leurs produits par la prévente. En outre, le crowdfunding sous forme de prêt peut permettre aux MPME qui sont dans l'incapacité d'accéder aux banques et aux institutions de microfinance, par manque de garanties d'obtenir des prêts. Avec le crowdfunding sous forme de prêt, les MPME peuvent financer leurs besoins en fonds de roulement et stimuler les investissements à long terme. Enfin, le crowdfunding sous forme de capital peut fournir les fonds propres nécessaires au développement des entreprises en phase de démarrage et aider les MPME

à accéder aux prêts bancaires, car il améliore la capitalisation de l'entreprise et le ratio dette / fonds propres.

- »» Malgré un développement lent et de faibles volumes dans la plupart des pays, le crowdfunding commence dans certaines économies, petites comme grandes, à représenter des montants significatifs par rapport à l'offre de financement (offre : banques et institutions de microfinance) ou au déficit de financement
- »» Les données sont insuffisantes pour expliquer les facteurs qui permettent au crowdfunding d'atteindre ces niveaux ou pour savoir s'il s'agit d'une tendance de fond.

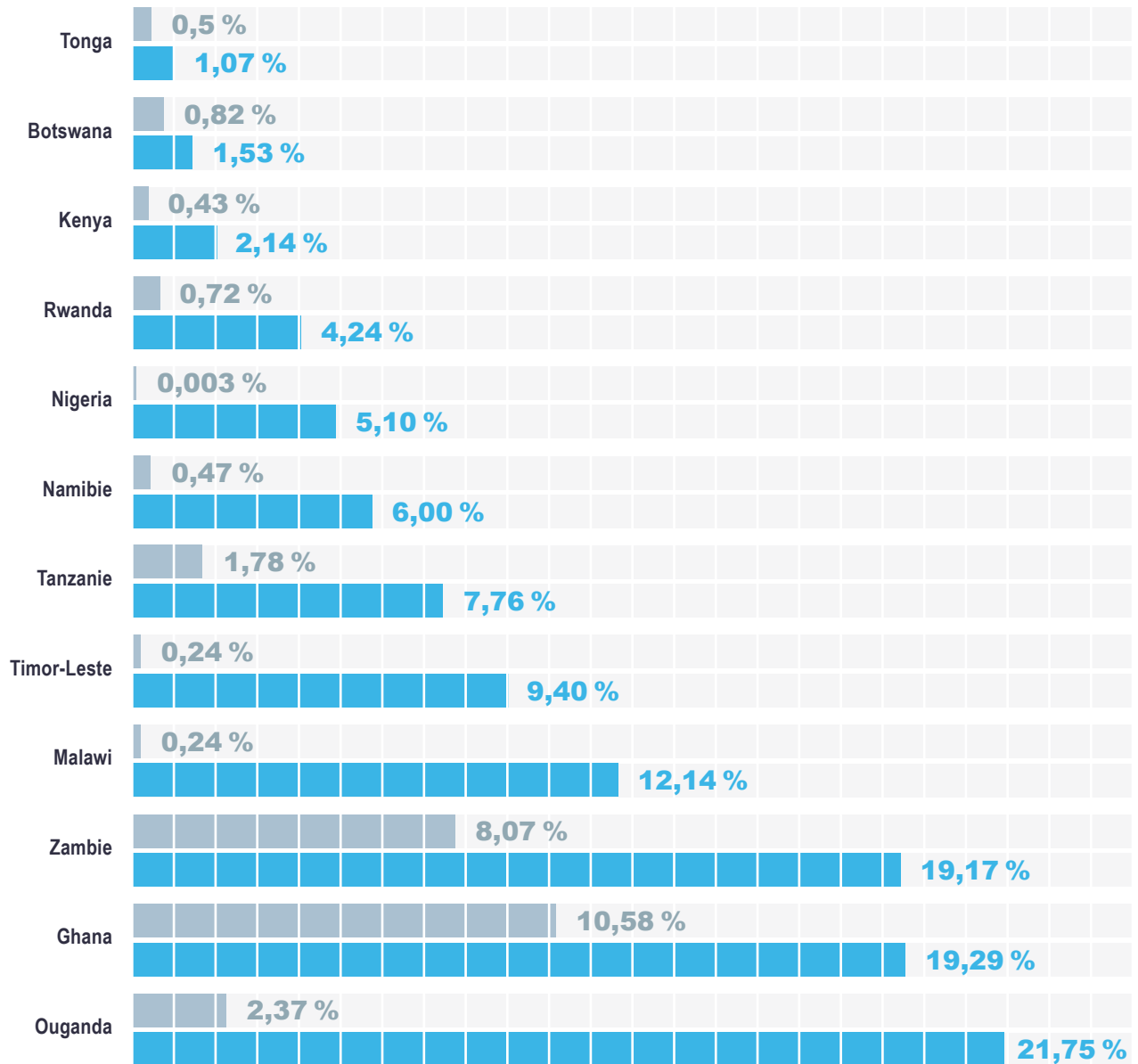
⁷ « La base de données Global Findex est l'ensemble de données le plus complet au monde sur la manière dont les adultes épargnent, empruntent, effectuent des paiements et gèrent les risques. »

⁸ *Le point sur le secteur : Les services de mobile money dans le monde*, Rapport 2021, GSMA

⁹ Les associations de crédit fonctionnent sur le principe de la réciprocité communautaire, par laquelle les personnes versent généralement de l'argent périodiquement dans un fonds commun et le montant collecté est soit partagé entre les membres de la communauté, soit investi pour leur compte. Par exemple : les susus au Ghana, les mabatis au Kenya, les ekubs en Éthiopie, les tontines au Mali et les stokvels en Afrique du Sud.

¹⁰ *Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook*, Migration and Development, World Bank, 2019

FIGURE 8 : Le poids du crowdfunding dans le financement des entreprises (2020), per cent (%)



Source : CCAF (Alternative Finance, 2021), Afrikwity (traitement des données)

Finance alternative

Déficit de financement

Offre de financement

Stimuler et canaliser les envois de fonds des diasporas vers des investissements productifs dans leur pays d'origine.

Les investissements de la diaspora sont souvent entravés par le manque d'instruments financiers appropriés et d'accès à l'information. Les plateformes de crowdfunding pourraient fournir aux communautés de la diaspora un flux qualifié de projets dans lesquels investir et différents instruments financiers (actions, dettes, dons) garantis par un professionnel de la finance, à savoir la plateforme de crowdfunding. En outre, les plateformes de crowdfunding pourraient contribuer à formaliser les flux informels de envois de fonds de la diaspora et fournir des données et des informations plus précises sur les comportements et les intérêts de la diaspora en matière d'investissement.

» Dans les pays ACP, certaines des premières entreprises à s'essayer au crowdfunding sur des plateformes basées aux États-Unis et en UE (par exemple Kickstarter, Indiegogo, Ulule, etc.) ont d'abord ciblé leur diaspora comme premiers investisseurs avant de convaincre les investisseurs ou donateurs internationaux.

Favoriser l'inclusion financière.

Les plateformes de crowdfunding sous forme de prêt utilisent de nouvelles sources de données (médias sociaux et données sur les comportements numériques de navigation sur les plateformes) en combinaison avec des méthodes alternatives d'évaluation du crédit pour évaluer sous un nouvel angle la solvabilité des particuliers et des MPME. Ceci est particulièrement pertinent pour les personnes non bancarisées (par exemple les jeunes) et les MPME sans historique de crédit.

» En Afrique, la plupart des utilisateurs qui recherchent des fonds sur les plateformes de crowdfunding sont soit non bancarisés (49 %), soit sous-bancarisés (48 %).¹¹ Cela suggère que le crowdfunding améliore l'accès au financement en Afrique.

Synergies entre les acteurs du financement traditionnel et le crowdfunding.

Le secteur financier formel des pays ACP pâtit souvent d'un manque de liquidités et le secteur bancaire se caractérise d'ordinaire par un niveau élevé de prêts non productifs.

Des synergies pourraient être développées entre le crowdfunding et les acteurs traditionnels du marché financier (notamment les banques et les fonds d'investissement) afin de mieux répondre aux besoins des PME.

¹¹ Non bancarisés (non desservis par des services financiers traditionnels ou privés d'accès à ceux-ci), sous-bancarisés (ayant accès à certains services financiers de base, mais pas à une gamme complète) et bancarisés (utilisateurs ayant accès à une gamme complète de services financiers).

KIVA : LE CROWDFUNDING ET L'ACCÈS AU CRÉDIT¹²

[Kiva.org](https://kiva.org), une plateforme de crowdfunding, instaure le bureau de crédit du futur en collaboration avec des organismes des Nations unies en Sierra Leone, où 80 % des citoyens ne sont pas bancarisés. Ce programme a été lancé en septembre 2018 dans le cadre de la première plateforme africaine de chaînes de bloc et de gestion des identités décentralisée, avec le soutien du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Deux des principaux obstacles à l'accès aux services financiers sont le manque d'identification formelle et l'absence d'antécédents de crédit vérifiables. Kiva Protocol est un système d'identification numérique dans lequel les personnes disposent de portefeuilles numériques basés sur la technologie de registre distribué¹³ pour garantir à ses utilisateurs la propriété sécurisée et totale de leurs données et informations personnelles. En Sierra Leone, l'initiative Kiva Protocol vise à lever ces deux obstacles en permettant aux institutions formelles et informelles de contribuer aux antécédents de crédit vérifiables d'une personne. Cela signifie qu'un large éventail de transactions financières, allant des prêts bancaires aux crédits accordés par un commerçant local, peut être enregistré dans les antécédents de crédit d'un particulier. Il est ainsi possible de constituer des antécédents de crédit qui vont au-delà des institutions traditionnelles.

Cette solution, qui constitue un élément clé de la stratégie nationale d'inclusion financière de la Sierra Leone, vise à permettre à tous les citoyens d'accéder au secteur financier.

¹² Source : *Kiva Protocol*

¹³ La technologie de registre distribué (DLT) est un protocole qui permet le fonctionnement sécurisé d'une base de données numérique décentralisée. Les réseaux distribués éliminent la nécessité d'une autorité centrale pour éviter toute manipulation. (Source *Investopedia*)

LES DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU CROWDFUNDING

Certains défis et risques empêchent le crowdfunding de déployer son plein potentiel quant à l'élargissement de l'accès des MPME aux financements.

Les défis relatifs à l'offre : la sensibilisation au crowdfunding et la confiance dans ses acteurs.

Dans la plupart des pays ACP, l'épargne individuelle est très faible aux niveaux national et régional¹⁴ et les connaissances en matière de finance, d'affaires et de technologie numérique peuvent être limitées par rapport aux normes mondiales. En outre, les personnes qui possèdent de l'épargne à investir sont susceptibles d'ignorer les mécanismes de crowdfunding. Pour qu'elles les utilisent, leur éducation financière doit passer par la sensibilisation. De plus, ces personnes manquent de confiance dans les services financiers en ligne en raison du risque élevé de fraude financière dans la région ACP.

La réticence à prendre des risques¹⁵ peut également entraver les investissements en général et compliquer l'acheminement des fonds par les plateformes de crowdfunding vers les projets d'entreprises au stade de développement initial et de petites entreprises.

Il est nécessaire de promouvoir la sensibilisation au crowdfunding et la confiance dans les plateformes de crowdfunding pour faciliter l'essor de ce marché.

Les défis technologiques : infrastructure technologique et taux de pénétration de l'Internet et des médias sociaux.

Étant donné que le développement du crowdfunding dépend fortement de l'accès à Internet et aux médias sociaux, les pays ayant un faible taux de pénétration de l'Internet auront plus de difficultés à mobiliser les investisseurs ou contributeurs locaux sur les plateformes de crowdfunding. Dans le contexte des pays ACP, les taux de pénétration d'Internet varient considérablement d'une région et d'un pays à l'autre, avec des taux inférieurs à 15 % dans des pays comme l'Érythrée et les Îles Salomon et des taux de 80 % ou plus dans des pays comme le Kenya et les Bahamas.¹⁶

Dans les pays développés, le secteur des services financiers a connu une transformation numérique à grande échelle et les plateformes de crowdfunding combinent les capacités numériques actuelles pour lancer leurs propres services ou développer des offres inédites en plus des solutions numériques existantes. Cependant, dans de

nombreux pays ACP, les plateformes de crowdfunding ne bénéficient pas d'une base solide de capacités numériques établies dans le secteur. Par conséquent, elles doivent créer de toutes pièces la plupart des capacités requises pour soutenir leur chaîne de valeur et leurs services (paiements en ligne, gestion de comptes séquestres, contact avec les dépositaires, signature numérique, etc.). Cela nécessite un investissement lourd que leurs modèles économiques leur permettent rarement.

Pour surmonter ces difficultés, les plateformes de crowdfunding en activité dans les pays ACP doivent innover et adapter leurs pratiques aux réalités locales : exploiter la technologie mobile, notamment l'USSD¹⁷ et le paiement mobile, utiliser les applications de messagerie sociale populaires (par exemple WhatsApp, Messenger, Viber) et collaborer étroitement avec les opérateurs de téléphonie mobile.

14 *Épargne ajustée : épargne nationale nette (US \$ courants) - Petits États insulaires du Pacifique, petits États des Caraïbes, Afrique subsaharienne*, base de données de la Banque mondiale

15 *Crowdfunding's Potential in The Caribbean: A Preliminary Assessment*, World Bank, 2017

16 *Utilisateurs d'Internet*, base de données de la Banque mondiale

17 L'USSD est un protocole de communication exploité par les téléphones mobiles GSM pour communiquer avec les ordinateurs des opérateurs de réseaux mobiles.

FORMES HYBRIDES DE CROWDFUNDING

Dans le contexte africain, où le crowdfunding en est encore à ses débuts, il est courant que les campagnes de crowdfunding, que ce soit sur des plateformes locales ou internationales, s'appuient sur une combinaison de canaux en ligne et hors ligne pour collecter des fonds. En effet, la campagne en ligne est complétée par un financement communautaire traditionnel ou l'utilisation du « mobile money » pour collecter des fonds en dehors de la plateforme de crowdfunding. Par conséquent, la plupart des contributeurs en ligne sont des membres de la diaspora et les contributeurs hors ligne sont des locaux qui ne possèdent pas de cartes de paiement ou préfèrent avoir recours au « mobile money » ou les virements bancaires. Ces pratiques peuvent être qualifiées de formes hybrides de crowdfunding et existent principalement dans le crowdfunding sous forme de don.

Les défis réglementaires : de nouvelles approches pour réglementer le crowdfunding sans entraver son développement.

À notre connaissance, aucun pays ACP n'a créé une réglementation spécifique au crowdfunding. Néanmoins, les pays ACP disposent de réglementations en vigueur en matière de services financiers, qui pourraient être appliquées en partie au crowdfunding.

Encadrer l'activité de crowdfunding sous forme de capital au moyen d'une loi stricte sur les titres du marché des capitaux et l'activité de crowdfunding sous forme de prêt au moyen d'une réglementation bancaire lourde pourrait s'avérer excessivement contraignant pour les nouveaux arrivants tels que les plateformes de crowdfunding.

En règle générale, le crowdfunding est considéré comme une activité financière qui doit être réglementée de manière appropriée afin de protéger l'intégrité du marché financier et de prévenir les nombreux risques liés à ses activités.

Les principaux risques recensés sont les suivants :

- le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- les questions de protection des consommateurs, notamment le risque de surendettement et de fraude ;
- la protection des investisseurs (divulgation des risques, évaluation du caractère approprié, etc.) ;
- la violation de données personnelles et financières ;
- l'absence de mécanismes de recours pour les emprunteurs ;
- le manque de partage d'informations sur le crédit et le risque de biais dans l'utilisation de données pour les modèles d'évaluation du risque de crédit, qui pourraient entraîner une discrimination ;
- la responsabilité en cas de dysfonctionnement des plateformes.

Le manque de clarté réglementaire et la complexité des réglementations spécifiques à chaque pays restent parmi les principaux facteurs qui entravent le développement des plateformes de crowdfunding. Ces plateformes tirent parti du numérique et des nouvelles utilisations de la technologie pour fournir des services financiers innovants qui nécessitent de nouvelles pratiques réglementaires afin de protéger les investisseurs et l'intégrité du marché. Il est difficile pour les organismes de réglementation de concevoir des cadres réglementaires relatifs au crowdfunding qui répondent aux besoins de formes innovantes de financement, ou encore de renforcer la capacité des organismes de réglementation et des acteurs de l'écosystème à les superviser efficacement.

Dans ce contexte, certains organismes de réglementation des pays ACP créent des bacs à sable réglementaires¹⁸ qui font office d'environnements contrôlés permettant aux plateformes de crowdfunding de tester leurs services innovants à petite échelle et dans des conditions spécifiques. Les plateformes en bacs à sable reçoivent de la part des organismes de réglementation des conseils pratiques en matière de supervision et sont tenues de soumettre des rapports périodiques comprenant des indicateurs clés de performance (ICP) financiers, opérationnels et relatifs aux risques.

Parmi les pays ACP qui ont créé des bacs à sable réglementaires figurent notamment le Nigéria, le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Île Maurice, le Ghana, le Rwanda, le Mozambique, et la Sierra Leone.

BAC À SABLE RÉGLEMENTAIRE AU KENYA¹⁹

Le bac à sable réglementaire du Kenya, approuvé en mars 2019, relève de l'Autorité des marchés financiers du Kenya (CMA).

La CMA a publié une note d'orientation sur la politique en matière de bacs à sable réglementaires (Regulatory Sandbox Policy Guidance Note) qui décrit les étapes à suivre pour faire une demande de bac à sable réglementaire et les critères d'admissibilité utilisés. Une fois admise dans le bac à sable réglementaire du Kenya, l'entreprise dispose d'une période de 12 mois pour effectuer des tests sur le produit ou le service et envoie à la CMA des rapports intermédiaires sur les progrès.

Au terme de cette période d'essai, la CMA prend l'une des décisions suivantes :

- a)** accorder au participant une licence ou une autorisation d'exercer ses activités au Kenya, sous réserve du respect des exigences légales et réglementaires applicables ; ou
- b)** accorder au participant l'autorisation d'exercer ses activités au Kenya sous réserve du respect des conditions d'une lettre de non-objection ; ou
- c)** adopter de nouveaux règlements, de nouvelles lignes directrices ou de nouveaux avis en vertu des articles 12 et 12 A de la loi, sur la base des enseignements tirés de l'essai du bac à sable réglementaire, lorsqu'il est nécessaire de procéder à une réforme juridique ou réglementaire plus large (par exemple, la conception et l'adoption d'un nouveau règlement pour régir une catégorie spécifique de modèle commercial ou d'innovation qui n'est pas traitée de manière adéquate par la réglementation existante) ; ou
- d)** émettre un refus d'autoriser le participant à exercer des activités au Kenya en vertu des exigences légales et réglementaires en vigueur.

¹⁸ Bac à sable réglementaire : environnement dans lequel les entreprises de technologie financière et les innovateurs peuvent tester leurs produits et services à petite échelle et sous la supervision des organismes de réglementation.

¹⁹ Source : Note d'orientation sur la politique en matière de bacs à sable réglementaires, AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS — KENYA, mars 2019

RÉGLEMENTER LES FINANCEMENTS ALTERNATIFS²⁰

L'enquête mondiale sur les organismes de réglementation (Global Regulator Survey) est une enquête destinée à comprendre le paysage réglementaire mondial de la finance alternative en interrogeant et en recueillant des données auprès de 111 organismes de réglementation à travers le monde, dont 30 % représentent des juridictions à revenu intermédiaire ou faible.

Les principales conclusions relatives au contexte des pays ACP sont les suivantes :

- Les décideurs politiques sont optimistes à l'égard du potentiel qu'offre la finance alternative pour améliorer l'accès des MPME (79 %) et des consommateurs (65 %) au financement et stimuler la concurrence dans le secteur des services financiers (68 %).
- La finance alternative n'est toujours pas réglementée dans la plupart des juridictions : seules 22 % d'entre elles réglementent officiellement le crowdfunding sous forme de prêt, contre 39 % pour le crowdfunding sous forme de capital. La finance alternative est généralement soumise à un cadre réglementaire dédié, le cas échéant. Toutefois, la plupart des organismes de réglementation déclaraient qu'ils réglementeraient le crowdfunding sous forme de prêt d'ici à la mi-2021, et plus d'un tiers d'entre eux déclaraient vouloir réglementer le crowdfunding sous forme de capital.
- Les principales priorités des organismes de réglementation en termes de réglementation sont les exigences en matière de connaissance du client et de lutte contre le blanchiment d'argent (KYC / AML) et les promotions trompeuses ou l'utilisation abusive de l'argent des clients.
- Les organismes de réglementation éprouvent des difficultés à superviser les plateformes en raison de compétences techniques limitées, de ressources restreintes, de problèmes de coordination des divers organismes de supervision et souvent d'un manque de données fiables et empiriques.
- À l'échelle mondiale, 22 % des organismes de réglementation ont déjà créé des bacs à sable réglementaires ; le nombre de bacs à sable créés devrait au moins doubler au cours des cinq prochaines années.
- Les initiatives d'innovation réglementaire sont rares en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis qu'en Afrique subsaharienne, un bac à sable réglementaire est en place ou en développement dans près d'une juridiction sur trois (32 %).
- Enfin, 34 % des organismes de réglementation des pays à faible revenu ont reçu le soutien des banques de développement pour faire croître la finance alternative.

²⁰ *Regulating Alternative Finance: Results from a global regulator survey*, World Bank & Cambridge Alternative Finance, 2019

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

Pour faciliter l'accès au financement des MPME par la voie des technologies numériques, les décideurs politiques doivent apporter une sécurité réglementaire, orienter le développement du marché en faveur des priorités nationales de développement durable et atténuer les risques induits par le crowdfunding.

Ils peuvent adopter des politiques capables de s'inscrire dans une stratégie nationale de promotion du crowdfunding, dans le cadre d'autres stratégies nationales (inclusion financière, numérisation, etc.). Idéalement, ces politiques impliqueraient toutes les parties prenantes concernées, notamment celles liées à l'offre (investisseurs, diaspora) et à la demande (MPME), les plateformes de crowdfunding et les partenaires de l'écosystème (institutions financières, organismes de réglementation, opérateurs soutenant les entreprises, associations de protection des consommateurs, etc.).

Nos recommandations politiques qui conduisent à un environnement propice à la formation et à la croissance du crowdfunding sont regroupées autour des types de défis traités ci-dessus.

Ils ont été répartis en trois domaines :

- 1 »» le renforcement des capacités de l'écosystème du crowdfunding
- 2 »» la consolidation de l'infrastructure technologique pour le crowdfunding
- 3 »» l'institution de cadres réglementaires pour soutenir le crowdfunding

RECOMMANDATION 1 : PROMOUVOIR LES CAPACITÉS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CROWDFUNDING

Pour accroître l'adhésion du public, il est important de le sensibiliser au crowdfunding en renforçant les capacités des utilisateurs par l'éducation et l'assistance technique.

Nous recommandons les mesures suivantes :

- soutenir le développement de matériel pédagogique sur le crowdfunding pour toutes les parties prenantes (investisseurs, diaspora, MPME, partenaires des écosystèmes) et assurer leur diffusion à grande échelle par des canaux hors ligne et en ligne. Par exemple, le Groupe de la Banque mondiale a mis au point un cours en ligne gratuit de huit semaines intitulé « Crowdfunding for Caribbean Entrepreneurs » (« Le crowdfunding pour les entrepreneurs caribéens ») à l'attention de 244 entrepreneurs,²¹ qui fournit un soutien sur les principes fondamentaux du crowdfunding et sur la manière de préparer et de lancer une campagne de collecte de fonds.
- Instaurer la confiance dans les plateformes de crowdfunding, par la création d'un label national reconnu et la promotion des avantages du crowdfunding pour les MPME et les investisseurs.
- Soutenir la création d'une association nationale de crowdfunding regroupant les plateformes nationales de crowdfunding et les acteurs de l'écosystème. La mission de cette association professionnelle pourrait consister à favoriser l'adoption du crowdfunding et à faciliter le dialogue politique avec les autorités nationales et les organismes de réglementation. En outre, l'association nationale de crowdfunding pourrait promouvoir les meilleures pratiques du secteur auprès des plateformes en proposant des formations techniques en plus d'un accompagnement direct.

21 *Crowdfunding for Caribbean Entrepreneurs: Free Online Course*, World Bank, 2016

Expertise France assiste actuellement les autorités tunisiennes dans le cadre d'un « plan national de crowdfunding », qui soutient notamment la création d'une « association tunisienne de crowdfunding ».

- Fournir des incitations du marché pour canaliser l'épargne vers le financement de projets locaux de développement durable.
- Promouvoir des initiatives de crowdfunding sectorielles ciblant, par exemple, les start-ups technologiques, les industries créatives et les artisans, ainsi que les organisations de l'économie sociale et solidaire. Elles peuvent manifestement bénéficier des effets de leur communauté et de leur groupe d'affinité pour lever des fonds au moyen du crowdfunding.
- Engager la diaspora par des initiatives de crowdfunding en intégrant celui-ci dans la stratégie nationale de mobilisation de la diaspora.
- Encourager les partenariats entre les plateformes de crowdfunding et les institutions financières (banques, fonds, IMF) qui permettent, d'une part, aux plateformes de se professionnaliser et d'obtenir des ressources pour renforcer leur structure financière et, d'autre part, aux institutions financières traditionnelles d'embrasser l'innovation et l'efficacité. Le recours à des fonds de contrepartie est l'un des moyens permettant de favoriser ces partenariats.

FONDS DE CONTREPARTIE POUR ENCOURAGER LES CONTRIBUTIONS AU CROWDFUNDING

Le Cheetah Fund, doté de 400.000 euros, a permis à des pionniers africains de bénéficier d'un capital de départ pour lancer ou dynamiser leurs projets. Il s'agit d'un programme danois mené au Kenya en partenariat avec la plateforme de crowdfunding 1 % Club. Le Cheetah Fund a fourni 70 % de l'objectif de crowdfunding d'une entreprise après que celle-ci a réuni les 30 % initiaux auprès d'investisseurs privés. Le fonds de contrepartie constitue une incitation pour les investisseurs malgré leur manque de familiarité avec le mécanisme de crowdfunding.

RECOMMANDATION 2 : RENFORCER L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE POUR DÉVELOPPER LE CROWDFUNDING

Les décideurs politiques doivent s'assurer que les composantes technologiques sont en place pour que le crowdfunding fonctionne de manière organique dans l'économie.

Nous recommandons les mesures suivantes :

- Encourager les investissements privés pour accroître la couverture Internet et favoriser la concurrence, afin de réduire les coûts pour les consommateurs et les MPME.
- Fournir un soutien technique aux plateformes locales de crowdfunding et promouvoir le réseautage et les partenariats entre les plateformes locales et internationales.
- Fournir des incitations qui soutiennent les infrastructures financières numériques, telles que le partage d'infrastructures, l'interopérabilité et des normes fiables en matière d'identification et de signature numériques.
- Encourager l'interopérabilité des différentes solutions de paiement locales et internationales (à savoir le « mobile money » des différents opérateurs, les cartes de paiement, les transferts bancaires, etc.) pour faciliter leur intégration aux plateformes de crowdfunding et offrir aux investisseurs diverses possibilités de participer.
- Numériser les services publics tels que l'enregistrement des sociétés, ainsi que la déclaration et le paiement des impôts. Cela permettrait de créer le premier ensemble d'empreintes de données numériques pour les MPME et pourrait faciliter l'accès aux informations sur le crédit.

RECOMMANDATION 3 : INSTITUER DES CADRES RÉGLEMENTAIRES POUR SOUTENIR LE CROWDFUNDING

Pour tirer parti des avantages du crowdfunding et atténuer les risques associés, un cadre réglementaire approprié doit être mis en place. Suite à cela, les organismes de réglementation devront envisager d'adopter des approches appropriées et fondées sur le risque, qui soutiennent l'innovation responsable dans les services financiers tout en maintenant la stabilité financière et en favorisant la concurrence sur le marché.

Nous recommandons les mesures suivantes :

- Mener une analyse des lacunes réglementaires afin d'étudier si la réglementation financière actuelle couvre le crowdfunding et de dégager les réponses réglementaires appropriées.
- Envisager la mise en place d'un bac à sable réglementaire pour déterminer si les plateformes de crowdfunding peuvent se conformer aux exigences réglementaires actuelles et, dans le cas contraire, s'il existe des moyens alternatifs qui leur permettraient de répondre aux objectifs réglementaires sous-jacents.
- Allouer des ressources dédiées à l'approfondissement de l'expertise en matière de finance alternative au sein des organismes de régulation et envisager la création d'un bureau de l'innovation.
- Coordonner les travaux de réglementation et aligner les cadres réglementaires du crowdfunding sur ceux des pays ACP voisins. Cela représenterait une occasion d'aligner les cadres réglementaires du crowdfunding au niveau régional sur les meilleures pratiques internationales.

RÉGLEMENTATION DU CROWDFUNDING AU MAROC ET EN TUNISIE

Au Maroc et en Tunisie, le développement des activités de crowdfunding a démarré en 2014 à l'initiative des acteurs de l'écosystème local, qui ont poussé leurs organismes de réglementation respectifs à concevoir de nouveaux cadres réglementaires dédiés. Dans ces deux pays, des projets de loi ont été présentés en 2020 aux parlements, qui les ont votés à l'unanimité. Les décrets qui en découlent et qui régissent le fonctionnement des plateformes de crowdfunding devraient être promulgués au plus tard à la fin de l'année 2021. En 2016, les autorités tunisiennes ont bénéficié de l'assistance technique de la GIZ pour publier une première version du cadre juridique du crowdfunding en Tunisie.

Cette assistance technique a permis de produire les rapports et documents suivants :

- une étude sur les principes fondamentaux du crowdfunding et les bonnes pratiques internationales dans ce domaine ;
- un document de référence des bonnes pratiques réglementaires internationales en matière de crowdfunding ;
- une note de synthèse sur le contexte financier tunisien et l'apport du crowdfunding au développement des PME ;
- une note conceptuelle sur les systèmes de paiement en ligne en Tunisie portant sur l'état des lieux et les perspectives de développement ;
- un document analytique sur les différentes transactions juridiques utilisées par l'industrie du crowdfunding afin de déterminer leur qualification juridique en droit tunisien et de cibler les textes susceptibles d'être modifiés et les nouveaux principes susceptibles d'être appliqués dans le cadre d'une réforme du crowdfunding ;
- un projet de cadre juridique pour le développement du crowdfunding en Tunisie.

Depuis 2019, Expertise France accompagne les organismes de réglementation et l'écosystème tunisiens par l'intermédiaire d'Innovi, un programme financé par l'UE, dans la mise en œuvre effective du crowdfunding après l'adoption du cadre juridique du crowdfunding par le parlement tunisien. L'assistance technique fournie dans ce domaine vise à définir un plan national de développement du crowdfunding pour la Tunisie. Ce plan couvre de nombreux aspects tels que l'assistance technique aux organismes de réglementation, le soutien à l'émergence de plateformes locales de crowdfunding, la promotion des bonnes pratiques en matière de crowdfunding, le soutien à la création d'une association nationale de crowdfunding, etc.

COMMENT LA FACILITÉ ICR PEUT-ELLE VOUS AIDER ?

La facilité ICR aide les parties prenantes publiques et privées des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à améliorer leur climat d'investissement et leur environnement commercial par le biais d'un dialogue public-privé. La facilité soutient des interventions spécifiques et ciblées au niveau de l'ensemble de l'économie, du secteur et de la chaîne de valeur avec une assistance technique pouvant aller jusqu'à 90 jours en fonction des demandes.

Si vous êtes un décideur public, ou si vous représentez une organisation publique ou privée originaire d'un pays ACP, et que vous êtes intéressé par le développement du crowdfunding comme moyen de faciliter l'accès au financement des MPME, la facilité ICR peut vous aider à mettre en œuvre certaines des recommandations de ce rapport.

Par exemple, l'assistance technique pourrait soutenir :

- l'élaboration de supports pédagogiques sur le crowdfunding pour toutes les parties prenantes,
- la création d'un label national reconnu,
- la création d'une association nationale de crowdfunding pour faciliter le dialogue politique,
- une analyse de la réglementation existante et des moyens de l'améliorer,
- etc. ...

Ce document a été rédigé par Thameur Hemdane.

Il fait partie d'une série de rapports ICRReports sur les solutions de financement innovantes et les réglementations financières pour les start-ups, les MPME, les entreprises sociales et les entreprises inclusives.



Les autres ICRReports de cette série sont :

ICRReport : [*Les prêts d'honneur : un dispositif complet pour favoriser le développement en soutenant les MPME*](#)

ICRReport : [*Soutien à l'investissement dans les entreprises sociales et inclusives : Bonnes pratiques pour décideurs politiques et investisseurs dans les pays ACP*](#)

ICRReport : [*La variété des entreprises sociales et inclusives dans les pays de l'ACP et leur accès au financement*](#)

ICRReport : [*Les Startup Acts : un nouvel instrument pour favoriser le développement d'entreprises innovantes à forte croissance*](#)

Tous les ICRReports ont été produits après des discussions lors d'événements en direct, qui ont été enregistrés et peuvent être consultés sur le pôle de connaissances de l'ICR : <https://www.icr-facility.eu/fr/centre-de-ressources>

LISTES

LISTE D'ABRÉVIATIONS

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AML	Lutte contre le blanchiment d'argent
CFT	Lutte contre le financement du terrorisme
CR	Capital-risque
ICP	Indicateurs clés de performance
IMF	Institution de microfinance
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectifs de développement durable
RU	Royaume-Uni
SFI	Société financière internationale
USA	États-Unis d'Amérique
USSD	Données de service supplémentaires non structurées

LISTE DES FIGURES

TABLEAU / FIGURE	TITRE	PAGE
Tableau 1	<i>Résumé des modèles de crowdfunding</i>	6
Tableau 2	<i>Modèles de crowdfunding en fonction du stade de maturité de l'entreprise</i>	7
Figure 1	<i>Volume total de la finance alternative (2015-2020)</i>	8
Figure 2	<i>Part de marché par région (2018–2020)</i>	9
Figure 3	<i>Volume total de la finance alternative attribué aux levures de fonds d'entreprise (2015–2020)</i>	9
Figure 4	<i>Répartition du financement des entreprises par modèle, 2020</i>	10
Figure 5	<i>Volume total de la finance alternative, pays ACP (2018–2020)</i>	11
Figure 6	<i>Pays ACP avec un volume de finance alternative > 20 millions USD (2020)</i>	12
Figure 7	<i>Pays ACP avec un volume de finance alternative compris entre 1 million et 20 millions USD (2020)</i>	13
Figure 8	<i>Le poids du crowdfunding dans le financement des entreprises (2020)</i>	16

À propos de la Facilité ICR

La Facilité ICR est co-financée par l'Union Européenne (UE), l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur le 11e Fonds Européen de Développement (FED), conjointement avec le Ministère allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et le British Council. Elle est mise en œuvre par la GIZ, le British Council, Expertise France et SNV.

La Facilité ICR soutient les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'amélioration de leur environnement des affaires et de leur climat des investissements. La Facilité ICR propose également un soutien technique ciblé pour renforcer les processus de dialogue public-privé et leurs principales parties prenantes pour des politiques de développement plus efficaces et durables.

Pour plus de détails sur la Facilité ICR ou pour soumettre une demande d'assistance technique, visitez le site :

www.icr-facility.eu.

MENTIONS LÉGALES

Cette publication a été produite grâce au soutien financier de l'Union Européenne, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) sur le 11e Fonds Européen de Développement (FED), conjointement avec le Ministère allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et le British Council. Les activités de la Facilité ICR sont mises en place par GIZ, le British Council, Expertise France et SNV.

La publication de ce ICReport a été dirigée par par Expertise France. Le contenu présenté est la responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'UE, de l'OEACP, BMZ, le British Council et des autres partenaires de mise en oeuvre.

La Facilité ICR soutient les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'amélioration de leur environnement des affaires et de leur climat des investissements.

PUBLISHER :

ICR Facility, Rond-Point Robert Schuman 6/7th Floor, 1040 Bruxelles – Belgique
www.icr-facility.eu

AUTEURS :

Expertise France | Thameur Hemdane

CONCEPTION/MISE EN PAGE :

Atelier Löwentor GmbH, Darmstadt

URL :

La responsabilité du contenu des liens vers les sites externes est celle de leurs éditeurs respectifs. La Facilité ICR n'est pas responsable de ce contenu.

Bruxelles, septembre 2021

INVESTMENT CLIMATE REFORM FACILITY

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? N'HÉSITEZ-PAS À NOUS CONTACTER.


ICR Facility

Rond-Point Robert Schuman 6/7th Floor
1040 Bruxelles
Belgique

CONTACTEZ-NOUS :

info@icr-facility.eu
[in /icr-facility](https://www.linkedin.com/company/icr-facility)

VISITEZ NOTRE SITE :

 [ICR Facility](#)
www.icr-facility.eu